

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

Numéro de dossier : A1GT2014-017

1. Événement, date et lieu	2. Origine	3. Objet												
Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/> Tenue le 8 avril 2014, à 18 h 30 au sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, 470, rue Saint-Jean.	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Modification du Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 13004Pa, R.C.A.1V.Q.185 (Marché public, quartier Saint-Jean-Baptiste).												
4. Présences														
<p>Membres avec droit de vote : Mme Nathalie Arsenault, Mme Mireille Bonin, M. Simon Domingue, M. Louis Dumoulin, M. Virgil Dupras, M. Willem Fortin, Mme Karine Hardy et Mme Laurie Vallières.</p> <p>Membre sans droit de vote : Mme Anne Guérette, conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants</p> <p>Personne-ressource : Mme Lydia Toupin, urbaniste, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>														
5. Information présentée														
<ul style="list-style-type: none"> Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation selon la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> et le <i>Règlement sur la politique de consultation publique</i>. Présentation des moyens d'information utilisés, du déroulement de la consultation publique et des étapes subséquentes à la consultation publique. Mention que le règlement R.C.A.1V.Q.185 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire, ainsi que la carte des zones concernée et contiguës sont disponibles pour le public. La fiche synthèse et le projet de règlement ont été mis à la disposition des membres du conseil d'administration et des résidents sept jours avant la consultation publique. Des copies papier de la fiche synthèse ont été remises aux personnes présentes dans la salle. Des copies complètes du projet de règlement sont disponibles pour le public. Présentation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q.185. 														
6. Recommandation spécifique du mandaté														
<p>À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'approuver le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 13004Pa, R.C.A.1V.Q.185 (Marché public, quartier Saint-Jean-Baptiste). 														
7. Options soumises au vote	8. Description des options													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Options</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>	Options	Nombre de votes	A	0	B	8	C	0	Abstention	0	Total	8	<p>Option A – Statu quo, c'est-à-dire refuser la demande.</p> <p>Option B – Approuver la demande, c'est-à-dire approuver le projet de modification intitulé Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 13004Pa, R.C.A.1V.Q.185 (Marché public, quartier Saint-Jean-Baptiste).</p> <p>Option C – Autre option.</p>	
Options	Nombre de votes													
A	0													
B	8													
C	0													
Abstention	0													
Total	8													

9. Questions et commentaires du public	Nombre de personnes présentes : 85 Nombre d'intervenants : 7
<p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les démarches effectuées auprès de la commission scolaire (Commission scolaire de la Capitale-Nationale) et de l'église concernant l'emplacement du marché? <i>Réponse du requérant : Concernant la fabrique de l'église Saint-Jean-Baptiste (Assemblée de fabrique de la paroisse Saint-Jean-Baptiste), la réponse est favorable. Il reste à s'entendre sur certaines conditions telles que l'accès aux toilettes pour le public et les marchands. Concernant la commission scolaire, l'avis est négatif pour l'instant, car la zone-école doit être préservée pour une utilisation par les familles avant tout. Les démarches se poursuivent cependant.</i> • Il est mentionné que le marché inclura des produits de fabrication artisanale. Est-ce qu'il s'agit d'un marché aux puces? <i>Réponse de la Ville : Non, il s'agira de produits alimentaires.</i> • Pourquoi la durée du marché n'est-elle pas plus que 8 semaines? Est-ce que le règlement de la Ville permettrait une plus grande durée? <i>Réponse de la Ville : Oui, le zonage, une fois modifié, le permettrait. Réponse du requérant : il est souhaité d'opérer le marché progressivement afin d'entretenir et développer les relations avec les producteurs pour que ceux-ci s'impliquent à long terme. Par rapport à l'année dernière, le nombre de samedis sera doublé. Il s'agit d'évaluer si la population sera au rendez-vous et si cela répondra aux besoins de la communauté.</i> • Est-ce que le marché se tiendra beau temps, mauvais temps? <i>Réponse du requérant : Oui.</i> • Est-ce qu'il y a une bonne raison pour refuser le projet? <i>Réponse : Aucune personne présente dans la salle ne s'exprime contre le projet.</i> • Pourquoi l'horaire du marché n'est-il qu'une fois par semaine entre 10 h et 14 h? <i>Réponse du requérant : il s'agit d'opérer le marché de façon progressive afin de vérifier si les producteurs et les citoyens sont au rendez-vous. Selon l'espace disponible, on pourra vérifier si l'on peut inviter davantage de producteurs. Cela va aussi dépendre de leurs disponibilités. Plusieurs sont impliqués dans d'autres marchés publics. Les horaires pourront être revus au besoin l'année prochaine. Concernant les heures d'ouverture, celles-ci ont été réfléchies en fonction de l'achalandage du quartier durant la journée. Les heures proposées sont les heures où le quartier est le plus achalandé. L'idée est de fournir aux marchands le plus grand nombre de clients possibles. L'an dernier le marché était ouvert à 9 h et il n'y avait pas beaucoup de clients à cette heure.</i> <p>Commentaires :</p> <p>Aucune personne ne s'est exprimée contre le projet. Sur les sept personnes qui sont intervenues, trois ont mentionné clairement leur appui au projet. Les autres personnes ont posé une question ou émis un commentaire concernant les horaires ou l'emplacement du marché.</p> <p>Appuis au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un citoyen témoigne de l'expérience positive de l'année dernière (projet pilote de marché public). En plus des produits à vendre, les Ami(E)s de la terre avaient installé une « bicyclette-blender » qui permettait de produire du jus en pédalant. Il s'agissait d'un lieu très convivial et agréable pour les familles et les enfants. En plus des légumes, on y trouvait des herbes fraîches et de la viande. • Deux autres citoyens expriment leur appui au projet. <p>Emplacement du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une citoyenne estime qu'il serait préférable que le marché se tienne sur le parvis de l'église (plutôt que dans la cour de l'école), car cela permettra d'attirer plus de gens de l'extérieur, puisque les passants de la rue Saint-Jean pourront voir le marché et s'y arrêter plus facilement. Elle considère que la cour d'école n'est pas assez visible, car en arrière. Elle fait part de l'expérience positive du marché tenu sur le parvis de l'église Saint-Sacrement. 	

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

- Quels sont les obstacles qui empêchent la commission scolaire de donner une réponse positive pour la tenue du marché dans la cour d'école?** *Réponse du requérant : selon l'avis reçu de la directrice de l'école, il y a une entente entre la Ville et la commission scolaire afin d'assurer l'accès aux familles avant tout dans la cour d'école. Il s'agirait de relancer la commission scolaire par une lettre plus officielle pour expliquer en détail notre démarche. Réponse de la Ville : des vérifications pourront être faites concernant l'entente entre la Ville et la commission scolaire. Dans un premier temps, il est préférable de laisser le requérant poursuivre ses démarches.*
- Durant les huit samedis ciblés, est-ce qu'il y a des possibilités que cela tombe durant les mêmes semaines que les fêtes habituellement tenues dans le quartier?** *Réponse du requérant : non, les demandes ont été faites en respectant les activités qui ont lieu chaque année telles que la fête de la musique, le festival off, la fête arc-en-ciel. De plus, pour occuper le parvis, il faut faire une demande à la Ville qui gère l'agenda des événements qui se déroulent à cet endroit. Pour l'instant, rien n'indique que le marché entre en concurrence avec d'autres événements. Par ailleurs, il est proposé d'organiser un dernier événement en octobre, qui serait une fête des récoltes, car il y a une abondance de légumes à cette période et l'on souhaite en faire profiter la population du quartier.*

Commentaires :

- Un membre confirme que suite à l'expérience de l'année précédente, il ne s'agit pas d'un marché aux puces.
- Un membre souhaite que le requérant envisage la cour d'école pour l'extension du marché plutôt que le parvis de l'église pour ne pas nuire aux activités culturelles et culturelles se tenant dans l'église.
- Un membre mentionne qu'un écoquartier comme Saint-Jean-Baptiste mérite d'avoir une place publique occupée. Il n'y a rien de plus rassembleur qu'un marché. Dans toutes les villes du monde, on recherche les marchés le dimanche pour leur ambiance. Elle se dit ravie du projet et propose son aide dans les relations avec la commission scolaire.
- Un membre confirme que les horaires proposés sont appropriés. Selon ses observations des habitudes matinales des gens du quartier, les gens sortent rarement avant 11 h le dimanche.
- Le même membre mentionne que le marché est une forme d'animation urbaine qui devrait profiter à l'artère commerciale de la rue Saint-Jean. Sur la rue Saint-Jean, lorsqu'on arrive au secteur du presbytère et de l'église, il y a une zone morte au niveau commercial. L'animation sur le parvis de l'église permet d'attirer les passants et de relancer les chalands vers les commerces présents plus à l'ouest.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire.

Approuvé par



Louis Dumoulin
 Président
 Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

16 avril 2014

Préparé par



Marie Lagier
 Conseillère en consultations publiques
 Arrondissement de La Cité-Limoilou